



## **Projet associatif de la Maison des Frères**

### **Méditerranée Larges Horizons (MLH)**

Adopté au bureau du 08 juin 2011

# Sommaire

## Préambule

### 1- Présentation

- A. L'histoire de la Maison : d'où venons-nous ?
- B. Nos valeurs : que croyons-nous ?
- C. L'identité de la Maison : qui sommes nous ?
- D. Les activités : que faisons-nous ?

### 2- La gouvernance et l'organisation

- A. Quelles instances statutaires ?
- B. Quels moyens ?
  - Moyens matériels
  - Moyens humains
  - Moyens financiers
- C. Quelles organisations spécifiques dans la Maison ?
  - . Se respecter les uns les autres
    - la Charte
    - le Conseil de Maison
  - . Accueillir des personnes en difficulté financière
    - la Caisse de solidarité
  - . Mieux vivre ensemble
    - les activités
    - le repas partagé
    - l'animation spirituelle
  - . Travailler ensemble à l'embellissement de la maison
    - la Commission d'Aménagement
- D. Quels partenariats privilégiés ? (en lien avec l'Union Diaconale du Var)
  - La Fraternité Saint Laurent (FSL)
  - Le Secours Catholique (Réseau mondial Caritas)
  - ATOUSVAR (Association pour un Tourisme Solidaire dans le Var)

### **3- Les orientations stratégiques et les objectifs**

- Grandir dans sa vocation
- Diversifier le tourisme solidaire
- Poursuivre le partenariat avec ATOUSVAR
- Participer à la Commission « grands travaux »
- Continuer l'intégration sur le territoire Sud Ste-Baume
- Se situer plus clairement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire
- Affiner le partenariat avec la Fraternité Saint-Laurent
- Optimiser la gouvernance de l'association

### **4- Annexes**

- **Annexe 1** : *Statuts de l'association*
- **Annexe 2** : *Charte de l'association*
- **Annexe 3** : *Convention d'Engagement réciproque*
- **Annexe 4** : *Caisse de solidarité*

### **5- Glossaire**

Différents sigles utilisés dans le document

## **Préambule**

Le présent Projet associatif a été élaboré par les administrateurs, salariés, bénévoles et partenaires de l'association MLH-Maison des Frères, qui ont participé aux différents temps de travail collectif durant la période d'octobre 2010 à juin 2011.

Il a été adopté au bureau du 08 juin 2011 pour une période de trois ans. Au terme de cette période, il fera l'objet d'une réévaluation.

## **1. Présentation**

### **A. L'histoire de la Maison : d'où venons-nous ?**

La maison actuelle date du XVIIIème siècle. Nommée « le château », elle est utilisée d'abord comme demeure familiale (3 familles se succèdent), puis comme école (*le « Pensionnat Notre Dame »*) pendant une cinquantaine d'années, gérée par les Sœurs de Saint Joseph de Gap.

Les Frères Auxiliaires du Clergé en deviennent les héritiers en 1955. Guidés par leur charisme, ils font de cette maison un lieu d'accueil pour les plus pauvres. En 1992, ils lèguent cette maison au diocèse de Fréjus-Toulon à la condition de poursuivre, dans le cadre de la diaconie du Var, une tradition d'hospitalité auprès des plus pauvres et de conserver au bâtiment son nom de « Maison des Frères ». Pour gérer cette maison, les Frères avaient créé une association type 1901 appelée « Pavillon Notre-Dame ».

En 1993, les responsables de la diaconie qui en deviennent les gestionnaires, changent son nom ; elle devient « les Amis de la Maison des Frères ». En 1996, un dossier de demande de subvention est déposé auprès de l'Europe (le FEDER) pour obtenir les fonds nécessaires à la rénovation de la maison (notamment la transformation des dortoirs en 22 studettes pour accueillir des familles démunies en vacances). Cette aventure réussie auprès de l'Europe conduit l'association à changer une troisième fois de nom : elle devient en 1996 « Méditerranée Larges Horizons » et s'oriente sur le tourisme solidaire et le développement local.

En 2008, un partenariat est signé avec la Fraternité Saint-Laurent et permet ainsi à la maison de bénéficier d'une animation spirituelle qui prend en compte l'accueil de la personne dans toute sa dimension, dans le respect de la laïcité, conformément aux orientations de la diaconie dans le Var.

Depuis 2009 et dans le cadre d'une convention avec la DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale, anciennement DDASS), quelques studios prennent le statut de « Maison Relais-Pension de Famille » pour accueillir prioritairement des « réfugiés statutaires » désireux de s'insérer en France.

## **B. Nos valeurs : que croyons-nous ?**

La vocation de la maison est de « bien accueillir » familles et groupes de passage. Cet accueil véritable concerne toute personne sans distinction et, en priorité, les plus pauvres (héritage des Frères Auxiliaires).

Nous favorisons la mixité sociale et culturelle en accueillant simultanément des publics variés (familles, particuliers, personnes en situation de handicap, mouvements ecclésiaux, associations locales...).

Nous voulons travailler à l'épanouissement et à la croissance de la personne, aider à l'autonomie et à la dignité de chacun.

Nous nous appuyons sur nos ressources propres pour :

- favoriser l'esprit de convivialité,
- associer les différents résidents à la vie de la maison et à des projets communs,
- vivre la solidarité,
- réunir les conditions d'un réel repos, d'une vraie pause, en favorisant l'écoute, la parole,
- renforcer les liens de famille en invitant leurs membres à vivre des temps de détente et de loisirs,
- proposer une animation spirituelle dans l'esprit de la diaconie du Var.

Nous nous appuyons également sur les ressources du terroir local, sur nos partenaires et notre réseau associatif pour créer des liens, s'ancrer dans la réalité de la région (avec les associations, les mouvements ecclésiaux, les paroisses, les activités du village, les artisans...)

## **C. l'identité de la Maison : qui sommes nous ?**

La Maison des Frères est un lieu de vie temporaire pour des familles et des groupes. Elle s'apparente à une maison ecclésiale à vocation sociale et familiale.

La diversité de ses missions (maison relais-pension de famille, hôtel social, accueil de jeunes, tourisme solidaire ...) déclinées essentiellement autour de la famille et des jeunes, la diversité de ses partenariats (UDV, Conseil Général, DDCS, CAF, commune du Beausset, Secours Catholique, ATOUSVAR ... ) lui font prendre toute sa dimension comme Maison de la Diaconie sur l'Ouest varois.

Selon la législation française, Méditerranée Larges Horizons est une association de loi 1901. Elle s'appuie donc sur des statuts (**cf. Annexe 1**).

Son logo, récemment actualisé, représente notre grande maison accueillante et fait référence aux pins maritimes de nos calanques, au mistral qui parfois souffle fort, à la mer toute proche...

## **D. Les activités : que faisons-nous ?**

Aujourd'hui, la Maison des Frères accueille :

- o Pendant les vacances scolaires et les week-ends
  - des mouvements, groupes associatifs, communautés ecclésiales, familles pour des week-ends ou des sessions
  - des familles isolées ou en groupe, des particuliers, pour des temps de repos, de vacances, de réunions familiales, dans le cadre du tourisme solidaire

- Continuellement sur l'année
  - des familles en priorité réfugiées, sans délai de résidence, dans le cadre de la Maison Relais–Pension de famille
  - des jeunes apprentis dans le cadre d'une collaboration avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Beausset (du dimanche au vendredi)
- Ponctuellement
  - dans le cadre de l'entraide sociale et humaine (relais avec le réseau UDV, la Mairie, le Conseil Général, la Maison du Tourisme, les structures compétentes...)
- A la journée
  - pour des activités locales régulières ou occasionnelles (activités manuelles, permanences et activités du Secours Catholique, conférences, journées de rencontres, réunions associatives ...)

Outre l'hébergement, la maison propose à tous un cadre, un climat, favorisant l'écoute et le partage, des activités permettant la rencontre des divers publics accueillis et l'ouverture vers l'extérieur.

## **2. La gouvernance et l'organisation**

### **A. Quelles instances statutaires ?**

L'Assemblée Générale est l'instance souveraine qui décide des orientations de la Maison. Elle délègue sa gouvernance à un Conseil d'Administration qu'elle élit. Ce Conseil est lui-même animé par un Bureau.

### **B. Quels moyens ?**

#### ○ **Moyens matériels**

La Maison des Frères bénéficie d'un cadre particulièrement agréable en plein centre du village du Beausset, comprenant :

- Un parc ombragé de 5000 m<sup>2</sup> avec des arbres remarquables, un « espace vie » (tables/chaises) et un espace détente (terrain pétanque, ping-pong, jeux...)
- Des lieux ouverts à tous : l'Agora (salon, espace TV), l'oratoire
- Des salles :
  - Le Cenadou (salle à manger accueillant jusqu'à 30 personnes),
  - la salle des Colonnes (salle de conférence et/ou salle à manger « bis », d'une capacité maximale de 46 personnes),
  - la salle du Château (salle d'animation/bibliothèque pour 30 personnes maximum)
- Une cuisine collective et une plonge, une laverie, un accès wifi
- 17 appartements pour 2 à 6 personnes dont quelques places agréées « Maison Relais-Pension de Famille »
- 3 chambres de 2 personnes

## o Moyens humains

La maison est animée quotidiennement par plusieurs salariés qui travaillent en lien étroit avec les membres du Conseil d'Administration de l'association MLH-Maison des Frères et une équipe de bénévoles. Tous s'appuient sur le réseau de l'Union Diaconale du Var ainsi que sur des associations partenaires, parties prenantes de notre Projet associatif. Ce qui fait la force et l'équilibre de cette maison, c'est de vivre pleinement la complémentarité et l'interaction entre salariés et bénévoles, pour s'en enrichir mutuellement.

La Fraternité Saint-Laurent offre son soutien fraternel et logistique à la Maison des Frères dans l'accueil, l'accompagnement des personnes, l'organisation de temps festifs, la promotion de la maison, l'aménagement des locaux et l'animation spirituelle.

En acceptant de venir pour un service, les bénévoles s'engagent à respecter le fonctionnement de la maison, en en étant partie prenante; l'association s'engage de son côté à les aider dans leur service et à leur proposer des temps de formation (cf. **Annexe 3**).

## o Moyens financiers

Les ressources financières sont diverses, venant à la fois de subventions annuelles et de ressources propres, ce qui assure une certaine indépendance à la maison. Les gros travaux et investissements à long terme sont pris en charge par des apports extérieurs (subventions autres, fondations, legs, dons personnels).

## C. Quelles organisations spécifiques dans la Maison ?

Par son organisation singulière, la maison invite à :

### . Se respecter les uns les autres, grâce à :

#### o la Charte

Tous (c'est à dire tous ceux qui sont dans la maison pour y travailler, rendre un service, y vivre ou participer à une rencontre) sont invités à signer une charte (cf. **Annexe 2**), marquant ainsi leur désir de collaborer de façon respectueuse.

#### o le Conseil de Maison

Dans le souci d'un mieux vivre ensemble, les habitants (de passage ou plus permanents), seront invités régulièrement à un Conseil de Maison, animé par un salarié. Sera discuté à cette occasion tout ce qui touche au respect mutuel et à l'intégration de chacun à la vie de la maison.

### . Accueillir des personnes en difficulté financière :

Le financement de chaque séjour peut être pris en charge, tout ou en partie, par les utilisateurs eux-mêmes, par des aides sociales, par le Secours Catholique, par la DDCS.

De plus, la maison a décidé de se doter d'une Caisse de solidarité (cf. **Annexe 4**), alimentée par des dons, par des opérations extraordinaires (brocantes, manifestations, ventes ...). Cette caisse peut ainsi servir à payer le court séjour d'une famille ou d'un particulier en difficulté financière.

**. Mieux vivre ensemble, par :**

○ **les activités**

Toute l'année et particulièrement l'été, la maison est attentive à accueillir la famille dans son unité, privilégiant les activités où tous sont réunis, renforçant ainsi les liens familiaux. De nombreuses activités sont ainsi proposées, avec la particularité de placer la rencontre et la convivialité au centre de tout. Ces activités sont prises en charge en grande partie par des bénévoles.

○ **le repas partagé**

Ceux qui le souhaitent partagent une fois par semaine un repas du soir appelé « repas partagé » et invitant tous les « habitants » de la maison ce soir-là.

○ **l'animation spirituelle**

Au cœur de la maison, la Fraternité Saint-Laurent a le souci et la mission de proposer une animation spirituelle. Cela implique une écoute toute particulière pour chaque personne accueillie. Lieu vivant, l'oratoire offre des temps de solitude, de méditation et de prière, dans le respect du cheminement de chacun.

**. Travailler ensemble à l'embellissement de la maison, grâce à :**

○ **la Commission d'Aménagement**

Des salariés, des membres du Conseil d'Administration et des bénévoles participent à la Commission d'Aménagement : il s'agit d'un lieu de concertation, de proposition, de décision et de réalisation qui concerne l'agencement et l'équipement de la maison et de son parc.

## **D. Quels partenariats privilégiés ?**



L'Union Diaconale du Var est un réseau qui regroupe à ce jour 30 associations. En étant membre de l'UDV, l'association MLH-Maison des Frères s'inscrit ainsi dans un large réseau au service des plus pauvres et travaille en lien avec les 29 autres associations de cette union. Elle bénéficie du savoir-faire et de la compétence de l'UDV identifiée comme « centre ressources ».

Au fil des années, la Maison des Frères prend toute sa dimension de maison de la diaconie dans l'Ouest varois, tout particulièrement en accueillant les rencontres de ce réseau.



○ **La Fraternité Saint Laurent (FSL)**

La Fraternité Saint Laurent est un groupe de vie évangélique de la diaconie du Var dont la mission est d'assurer notamment une animation spirituelle au sein des associations de l'UDV et des équipes du Secours Catholique.

Acteur préférentiel et essentiel de la Maison des Frères, elle permet et offre une qualité d'accueil par sa présence tout au long de l'année dans le pavillon



Notre-Dame et le studio Dauphin. Elle habite ainsi la maison avec l'ensemble des résidents.

Par sa participation à la vie de la « Maison Relais-Pension de Famille », elle contribue à notre mission d'accueil des plus fragiles et des minorités, et ainsi à notre volonté d'œuvrer pour l'intégration.

Elle choisit de faire de l'oratoire un lieu vivant en proposant des temps de prière, de rencontre, de célébration, pour tous ceux qui le souhaitent.

Par les valeurs universelles et de service qu'elle porte, par l'animation et l'accompagnement qu'elle peut assurer, elle soutient notre mission d'accueil de toute personne en aidant à son épanouissement et à sa croissance, dans le respect de sa culture et de sa spiritualité.

○ **Le Secours Catholique (Réseau mondial Caritas)**



Le Secours Catholique a aidé à la création de l'association Méditerranée Larges Horizons et continue aujourd'hui à porter le projet de la maison avec nous. Son partenariat est essentiel :

- dans l'animation de la maison grâce à la présence de l'équipe locale du Secours Catholique
- dans l'ouverture au tourisme solidaire, les délégations départementales représentant un public régulier et important de l'été.

○ **ATOUSVAR (Association pour un Tourisme Solidaire dans le Var)**



Atousvar est une agence de tourisme solidaire ; elle rassemble à la fois les offres et les demandes de tourisme solidaire pour pouvoir les mettre en lien. La promotion de ce tourisme solidaire est sa mission essentielle.

MLH-Maison des Frères est un des membres fondateurs de l'association Atousvar. Nos liens demeurent aujourd'hui importants, tant par un soutien financier à Atousvar que pour l'aide d'Atousvar à l'accès de toute personne à un séjour solidaire.

### **3. Les orientations stratégiques et les objectifs**

Sur les trois années à venir, MLH-Maison des Frères se fixe comme objectifs de :

- **grandir dans sa vocation** de « maison de la diaconie » de l'Ouest varois, comme un immeuble ecclésial à vocation sociale et familiale, avec une forme d'accueil diversifiée pour les vacanciers, étudiants et jeunes professionnels, réfugiés, bénéficiaires de l'hôtellerie sociale, membres de la Fraternité Saint-Laurent, aumôneries scolaires, groupes diocésains
- **diversifier le tourisme solidaire** qui peut concerner non seulement les personnes en situation de précarité ou de handicap mais aussi les personnes âgées en difficulté
- **poursuivre et développer le partenariat avec ATOUSVAR**

- **participer à la commission "grands travaux"** qui se met en place au sein de l'association, afin de trouver le financement nécessaire aux réhabilitations à envisager prochainement ou bientôt obligatoires (réfections de la cuisine et du toit, ascenseur, rénovation des fenêtres...)
- **continuer l'intégration de la Maison des Frères sur le territoire « Sud Ste-Baume »** : les efforts 2010 seront poursuivis et développés pour faire de la Maison des Frères une maison de la diaconie bien repérée sur le territoire, reconnue pour sa participation au développement social local
- **se situer plus clairement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**. L'association Méditerranée Larges Horizons contribue effectivement au développement d'une économie solidaire dans le cadre du tourisme, de l'hôtellerie sociale et de l'animation d'un territoire. Déjà reconnue comme telle par la CRESS-PACA (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur), par la mission ESS de l'Union Diaconale du Var, par le PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire), il paraît donc important de poursuivre cette inscription de façon plus formelle dans tous les réseaux de l'ESS.
- **affiner et mieux définir le partenariat avec la Fraternité Saint-Laurent**. MLH-Maison des Frères a signé une convention avec la Fraternité Saint-Laurent pour lui confier l'animation pastorale et spirituelle de la Maison des Frères. Au cours de l'année 2011, il conviendra de rédiger une note de présentation des initiatives proposées dans le cadre de cette animation spirituelle.
- **optimiser la gouvernance de l'association** en clarifiant les rôles et l'interaction des salariés, des membres du Conseil d'Administration et, des bénévoles, ainsi qu'en développant des commissions mixtes et thématiques.

## **4. Annexes**

- **Annexe 1** : *Statuts de l'association*
- **Annexe 2** : *Charte de l'association*
- **Annexe 3** : *Convention d'Engagement réciproque*
- **Annexe 4** : *Caisse de solidarité*

## Annexe 2



### *Charte de la Maison des Frères*

#### *Méditerranée Larges Horizons (MLH)*

*La Maison des Frères est une maison du diocèse de Fréjus-Toulon. Elle est un lieu de vie, de partage et de convivialité qui accueille temporairement familles et groupes. Sa gestion est assurée par l'association Méditerranée Larges Horizons (MLH), membre de l'Union Diaconale du Var.*

***Je suis ici pour :*** (à titre personnel ou comme référent d'un groupe)

- *Y vivre (le temps d'un week-end, de vacances, ou d'un séjour durant l'année)*
- *Travailler*
- *Servir*
- *Participer à une réunion, une rencontre, une manifestation*

***A ce titre, je suis d'accord pour :***

- *Accueillir chacun dans son unicité et ses richesses sociales, spirituelles et culturelles*
- *Participer à la vie de la maison en partageant mes talents et en acceptant ceux des autres*
- *Vivre la solidarité*
- *Favoriser la convivialité et le partage*
- *Respecter le rythme et les besoins de chacun*

***Le :***

***Nom et Signature :***  
*(référent de)*

*Toute personne habitant et/ou utilisant cette maison, œuvrant bénévolement ou en tant que salarié(e), est invitée à signer cette **Charte\*** marquant l'engagement d'une collaboration mutuelle et respectueuse.*

***\*Charte*** (nom féminin) : règle fondamentale d'une organisation (dictionnaire Petit Robert)

# Annexe 3



## Convention d'Engagement réciproque

### L'association MLH-Maison des Frères s'engage à :

- ✓ **Inform**er clairement le bénévole sur le projet, l'éthique et le fonctionnement de l'association.
- ✓ **Affecter** à chaque bénévole **un référent** qui sera son interlocuteur privilégié.
- ✓ **Aider à la mise en œuvre de l'activité** du bénévole, une fois que celle-ci aura été définie, en accord avec l'association. Ceci, en particulier par la mise à disposition d'outils nécessaires, par la prise en charge des dépenses définies préalablement et autorisées.
- ✓ **Couvrir, par une assurance** adéquate, les risques d'accident et la responsabilité civile dans l'exercice de ses missions.
- ✓ **Proposer des formations** par le biais de l'Union Diaconale du Var et de son organisme de formation SYFORM.

### Le bénévole s'engage à :

- ✓ **S'informer du projet de MLH-Maison des Frères**, en particulier dans sa dimension « diaconale ». Agir dans cet environnement et conformément à celui-ci.
- ✓ **Proposer ses services**, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités, en fonction des besoins de l'association, **en accord avec un référent**, interlocuteur de l'association.
- ✓ **Faire équipe avec les autres bénévoles** participants aux rencontres et activités proposées.
- ✓ **Se former**, compte tenu des tâches assumées.
- ✓ **Faire équipe avec les permanents**, dans un climat d'écoute mutuelle, et en leur laissant prendre le relais quand la situation nécessite l'intervention d'un professionnel.
- ✓ **Ecouter** les personnes accueillies sans implication d'ordre personnel, en respectant leur liberté, en respectant le **principe de confidentialité**.
- ✓ Dans le cadre d'une activité dans la maison, la **prévoir dans son intégralité** (préparatifs, animation, rangements, sécurité, évaluation...)
- ✓ Dans le cadre d'une activité à l'extérieur, **veiller à la sécurité de tous**, et ne pas accepter de mineurs non accompagnés.
- ✓ **Prévenir en cas d'empêchement**, pour qu'on puisse pourvoir à son remplacement.
- ✓ **Etre adhérent à l'association MLH-Maison des Frères**

**Le Beausset, le :**

**Nom et Signature du bénévole :**

**Nom et Signature du Référent de MLH :**

# Annexe 4

## Caisse de solidarité

### **Définition de son utilisation:**

Prise en charge financière d'une partie ou de la totalité d'un séjour de toute personne partageant les valeurs de la Maison des Frères et qui désire y séjourner temporairement sans avoir les ressources financières suffisantes.

### **But :**

- Promotion de l'économie solidaire.
- Démarche participative de l'association et de ses adhérents en faveur des plus pauvres.

### **Fonctionnement :**

Dans l'objectif de soutenir des personnes en difficulté financière, une Caisse de solidarité est spécifiquement créée. Elle permet de compléter l'apport initial que pourrait fournir l'intéressé(e) (sur la base du montant total par nuitée). Toute personne souhaitant bénéficier de cette Caisse de solidarité devra en faire la demande par écrit ou via un entretien personnalisé.

Une commission est instaurée. Elle décide si l'aide peut être accordée et en définit le montant exact. L'argent épargné dans la caisse est le fruit de différentes initiatives collectives (lotos, brocantes, ventes de produits artisanaux...) ou individuelles (dons...). Enfin, les tarifs des parties communes, qui ne tiennent pas compte du coût réel mais qui représentent une participation minimale aux frais, doivent pouvoir inciter les utilisateurs à offrir un libre complément financier à destination de la Caisse de solidarité.

L'association MLH assure la gestion de la Caisse de solidarité et se charge de la communication à travers ses outils de réseaux sociaux (site internet, blog, courrier, plaquette...).

### **Rappel = grille tarifaire 2011 :**

#### **Tarifs des chambres et studios (par nuitée)**

	Chambre 2 lits	Studio 2 lits	Studio 3 lits	Studio 4 lits	Studio 6 lits
Tarif Plein	32€	42€	59€	76€	113€
Tarif Réduit *	24€	32€	44€	57€	85€

Réservations de plus d'1 semaine : 10% de réduct° sur la totalité du séjour / 25% de réduct° pour séjours de plus d'1 mois

\* Tarif réduit : tourisme solidaire, associations partenaires, activités ecclésiastiques

#### **Tarifs des parties communes (par jour) \***

	Salle du Château	Salle des Colonnes	Salle du Cénadou	Cuisine (+ Cenadou)
Demi-journée	25€	-	-	-
Journée	50€	50€	50€	80€

\*Parties communes : ces tarifs ne tiennent pas compte du coût réel mais représentent une participation minimale aux frais.

## 5-Glossaire

<b>ATOUSVAR</b>	Association pour un TOUrisme Solidaire dans le Var
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CFA</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>CRESS-PACA</b>	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de DEveloppement Régional
<b>FSL</b>	Fraternité Saint-Laurent
<b>MLH</b>	Méditerranée Larges Horizons
<b>PRIDES</b>	Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
<b>SYFORM</b>	« Synergie et Formation ». Organisme de formation de l'UDV
<b>UDV</b>	Union Diaconale du Var